MAIRIE DE BLINCOURT
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

SOUS-PREFECTURE
10 AOUT 2018
6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

DELIBERATION
15-2018

Nombre de membres : 09
Afférents au conseil municipal : 09
En exercice : 10
Qui ont pris part au vote : 10

Date de convocation : 04/07/2018
Date d'affichage : 04/07/2018

L'an deux mil dix huit, le huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Dominique LE SOURD, Maire

- Etaient présents : Mme Dominique LE SOURD, Maire
Mme Nicole CANDELIER Adjoint
Mme Christiane CRINON, Mrs Patrice CANDELIER, Philippe DEMARTHE, Antoine LE SOURD, Sylvain WAUQUIER,
- Absents excusés qui ont donné pouvoir : Mme Gaëlle TRANIER à Mme Nicole CANDELIER
- Absent excusé : Mr Gérard BOTTON
- Absente non excusée : Mme Danièle ENGELS
- a été élue secrétaire de séance : Mme Nicole CANDELIER

P.L.U. - DECLARATION DE CLOTURE

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2018 approuvant le P.L.U. ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de conserver l'unicité des règles d'urbanisme à l'échelle du village ;

CONSIDERANT que la mise en place de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif ;

CONSIDERANT la volonté communale de permettre l'application des règles contenues aux articles 11 du règlement du P.L.U., règles fixant les caractéristiques des constructions et de leur façade à l'intérieur des zones définies au P.L.U. approuvé ;

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture :
  - ✓ **Sur la totalité du territoire communal**

RAPPELLE

- Que Madame le Maire pourra se prononcer sur toute demande de déclaration de clôture conformément aux termes de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme ;
- Que le périmètre de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme ;
- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ;
- Qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de Clermont.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire Dominique LE SOURD

MAIRIE DE BLINCOURT (Oise)

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2018

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

Communauté de Communes
de la Plaine d'Estrées
Cadastre

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de

BLINCOURT

PLAN LOCAL D' URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
11 JUIL. 2018

12a

Secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures

Echelle : 1/2500e

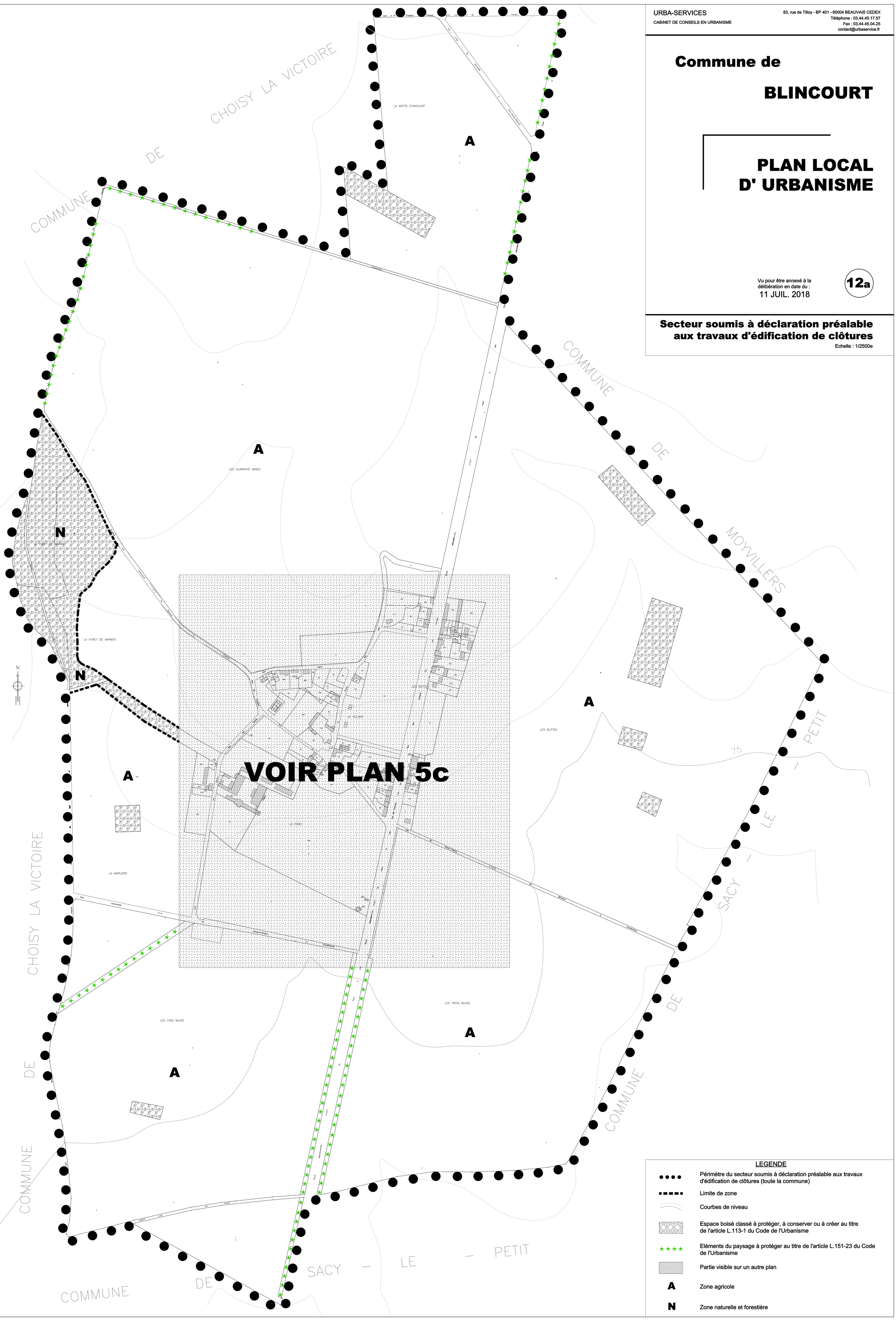

LEGENDE

- Périmètre du secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures (toute la commune)
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière